



# Ville & Associations

**CHARTRE DES ENGAGEMENTS  
RÉCIPROQUES DE RENNES**





*18 juin 2022 : validation de la charte par la Ville de Rennes et le secteur associatif.*



## Éditorial

Depuis plus de quarante ans, la Ville de Rennes a le souhait d'impliquer les habitantes et habitants dans la vie citoyenne, en leur confiant la gestion de leurs équipements de proximité. Un maillage associatif particulièrement riche s'est développé au fil du temps, favorisant le lien social dans tous les quartiers. Aujourd'hui, ce sont près de 6 000 associations qui œuvrent au quotidien auprès des Rennaises et des Rennais.

La relation entre la Ville de Rennes et le tissu associatif repose sur une culture du dialogue, de l'égalité, de la confiance, de la transparence et du respect de l'autonomie de chacun. En 2006, animée par la volonté de reconnaître et de promouvoir les fondements de ce dialogue, Rennes a été l'une des premières villes de France à signer une charte des engagements réciproques avec le monde associatif.

En 2022, à l'aune des nouveaux défis sociaux, environnementaux et citoyens qui se posent à nous collectivement, il nous est apparu essentiel de réactualiser cette charte afin de conforter la place centrale des associations dans notre démocratie locale et de consacrer leur rôle dans la nécessaire transformation de notre territoire.

**Nathalie APPERE**

Maire de Rennes

**Rozenn ANDRO**

Adjointe déléguée à la vie associative

**Les représentantes et  
représentants du MAR**

## La démarche d'actualisation

Cette charte des engagements réciproques est le fruit d'un travail de coopération entre la Ville et les associations rennaises.

Durant 1 an, ce sont plus de 165 structures associatives qui ont participé aux divers ateliers permettant la réécriture de cette charte, contractualisant les relations entre la Ville et les associations rennaises. Le Mouvement Associatif Rennais (MAR), le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), ainsi que l'association Bug, y ont travaillé plus particulièrement avec la Ville.

L'ensemble des associations ayant été convié à l'actualisation de cette charte, sont celles ayant un compte sur le portail associatif de la Ville. En effet, outre les 2 000 demandes de subventions qui sont formulées chaque année, via le portail en ligne, cet outil sert également de base de données à la Ville de Rennes.

L'ensemble des comptes rendus des ateliers sont disponibles sur le site du Mouvement Associatif Rennais.

## Les ambitions communes

Cette charte constitue un engagement renouvelé, déterminant dans les relations entre la Ville et les associations. Elle fixe les conditions du dialogue, reconnaît le rôle prépondérant des associations dans la démocratie locale, fixe les engagements de chacune et chacun dans la mise en œuvre de l'action publique et associative et le partenariat dans lequel cela s'inscrit.

## Les valeurs et principes partagés

- > **Société égalitaire et bien commun**
- > **Démocratie et engagement citoyen**
- > **Confiance, réciprocité et transparence**
- > **Liberté associative**

Cette démarche prend en compte le cadre légal et par conséquent, par la signature de la charte des engagements réciproques, les associations consentent également au contrat d'engagement républicain.

**Pour + d'informations :** Décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 telle que modifiée par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

## Les enjeux communs

Le partenariat entre la Ville de Rennes et les associations rennaises répond à plusieurs enjeux communs, qui fondent leurs relations et se déclinent dans des engagements portés par chacune des parties :

- **Renforcer le pouvoir d'agir** comme condition à une gouvernance renouvelée et à une démocratie locale riche.
- **Affirmer la place des associations** dans la co-construction des politiques publiques locales.
- **Respecter et promouvoir le principe** de société égalitaire qui permet à toutes et tous d'exercer sa citoyenneté.
- **Renforcer les pratiques** et usages éco-responsables.
- **Promouvoir le développement** d'une société numérique éthique et responsable.
- **Promouvoir l'expérience associative** et valoriser les acquis et compétences bénévoles.
- **Favoriser l'innovation** sociale et l'expérimentation.

**Ces 7 enjeux communs sont constitutifs de la Charte des Engagements Réciproques Ville et Associations.**

## Des démarches participatives articulées

La Charte des Engagements Réciproques Ville et Associations s'inscrit dans une démarche plus large de co-construction avec les Rennaises et Rennais.



# LES ENGAGEMENTS

## Renforcer le pouvoir d'agir comme condition à une gouvernance renouvelée et à une démocratie locale riche

### Les engagements communs

#### La Ville et les associations s'engagent ainsi à :

- Promouvoir le dialogue fondé sur les principes de respect, de confiance, de partage et de transparence
- Reconnaître une égalité de droits entre toutes les associations, quelles qu'elles soient, sans distinction et sous réserve du respect des valeurs républicaines, du principe de laïcité et d'un fonctionnement démocratique
- Tendre vers davantage de mises en commun des pratiques et connaissances
- Favoriser la connaissance de la diversité associative, à destination des rennaises et rennais
- Promouvoir la culture de la coopération entre la Ville et le secteur associatif
- Garantir la place des jeunes et promouvoir celle des enfants dans les instances de participation



## La Ville s'engage à

- › Reconnaître les associations comme espaces d'expression citoyenne et actrices privilégiées de la démocratie locale
- › Soutenir le maillage associatif rennais et reconnaître son rôle de ressource informative et d'accompagnement des initiatives citoyennes
- › Prendre acte du rôle de contre-pouvoir des associations dans l'exercice d'une fonction critique constructive nécessaire au fonctionnement de la démocratie participative
- › Rendre lisibles et accessibles les instances de participation
- › S'appuyer sur l'observatoire de la vie associative rennais, pour repérer et accompagner les enjeux associatifs

## Les associations s'engagent à

- › Être actrices dans les instances de démocratie locale
- › Promouvoir la culture de la coopération au sein et entre les associations
- › Soutenir et faciliter l'émergence des projets, initiatives citoyennes
- › Faciliter l'interconnaissance associative
- › Contribuer à une meilleure visibilité des informations du monde associatif auprès des rennais et rennaises
- › Faire vivre des espaces communs autogérés par les associations
- › Interroger leurs modèles de gouvernance associative et à en expérimenter de nouvelles formes



# Affirmer la place des associations dans la co-construction des politiques publiques locales

## Les engagements communs

### La Ville et les associations s'engagent ainsi à :

- Co-construire et évaluer avec les associations les enjeux et la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire (Chartes Territoriales de la Cohésion Sociale, Projet Éducatif Local, conseil des bienveillants de la vie culturelle ..)
- Mutualiser et partager les informations, quant aux financements publics et privés

## La Ville s'engage à

- Reconnaître l'expertise des associations et leur rôle d'actrices de terrain afin d'enrichir les politiques publiques locales
- Construire les politiques publiques avec les associations
- Reconnaître la liberté d'expression et d'interpellation des associations
- Développer une culture commune de coopération au sein de la Ville pour faciliter l'accompagnement et l'orientation des acteurs associatifs vers les ressources adaptées à leurs besoins
- Rendre lisibles et accessibles les procédures (réservations des équipements sportifs municipaux, mise à disposition des locaux municipaux, aides diverses...) et les critères d'attribution des subventions
- Simplifier les relations Ville/associations en renforçant la politique de l'accès unique (portail numérique associatif) et l'accompagnement des associations, tout en étant attentif à la fracture numérique et à l'usage du numérique par les associations.

## Les associations s'engagent à

- Participer à la construction et à l'évaluation des politiques publiques
- Interpeller collectivement (dialogue Ville-Associations et entre associations) la Ville vis-à-vis des politiques publiques
- Informer de la finalité collective de leurs actions et de davantage valoriser l'utilité sociale du secteur associatif, afin de le rendre plus visible
- Partager avec la Ville et entre associations, leurs expertises et connaissances du terrain
- Être attentives aux sollicitations de concertations de la Ville
- Favoriser la recherche et le partage d'informations concernant les recherches de fonds privés et publics



# Respecter et promouvoir le principe de société égalitaire qui permet à toutes et tous d'exercer sa citoyenneté

## Les engagements communs

### La Ville et les associations s'engagent ainsi à :

- Reconnaître, identifier et déconstruire les stéréotypes et les assignations afin de prévenir les discriminations
- Garantir l'accès de toutes et tous à l'offre associative
- Mettre à l'œuvre une démarche d'éga-responsabilité, avec des niveaux d'engagements différents, progressifs et adaptés à la dimension des associations
- Faciliter la participation des bénévoles, salariées et salariés, habitantes et habitants, à la vie associative, en prenant en compte les réalités de chacune et chacun (CF : Charte rennaise de la démocratie locale et de la participation citoyenne)
- Sensibiliser et se former à la lutte contre les discriminations, dans une démarche d'éducation populaire
- Respecter l'expression de toutes et tous afin de construire une égalité réelle
- Agir pour l'équité dans l'accès et l'exercice des responsabilités
- Garantir les droits humains et culturels des personnes (CF : convention de Fribourg)

## Les associations s'engagent à

- Se former aux enjeux de lutte contre les discriminations et entrer dans une démarche d'auto-diagnostic de leurs pratiques
- Développer le bénévolat en assurant un cadre favorisant la participation et la parole de toutes et tous
- Favoriser et diversifier les formes d'engagement ainsi que les différentes formes de parcours d'engagement et de mobilisation citoyenne, à tous les âges de la vie
- Tendre à ce que les instances dirigeantes soient représentatives du corps adhérent

## La Ville s'engage à

- Œuvrer pour une société égalitaire qui s'inscrit dans les différentes démarches portées par la Ville, tels que le Plan de lutte contre les discriminations et le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Renforcer l'observation du territoire sur l'ensemble des discriminations
- Produire et diffuser des connaissances, permettant de mettre en évidence la réalité des discriminations
- Outiller et accompagner les associations dans leurs démarches d'auto-diagnostic, afin de mesurer leurs impacts sur les enjeux des égalités
- Simplifier, lorsque cela est possible, les éléments de langages avec les associations, afin de permettre une meilleure compréhension de toutes et tous
- Renforcer le dialogue entre le milieu associatif et les différents comités, qui œuvrent dans le domaine de l'égalité et qui sont des espaces ressources sur lesquels les associations peuvent s'appuyer
- Poursuivre le dialogue avec les associations sur les questions et problématiques, du principe de laïcité (comité consultatif laïcité)
- Favoriser l'équité entre les genres dans sa politique de soutien aux associations



## Renforcer les pratiques et usages éco-responsables

### Les engagements communs

#### La Ville et les associations s'engagent ainsi à :

- Réduire leurs impacts environnementaux pour diminuer de 40% d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990, conformément aux Accords de Paris du "Plan Climat" et de Rennes métropole) et de neutralité carbone en 2050
- Mettre à l'œuvre une démarche d'éco-responsabilité, avec des niveaux d'engagements différents, progressifs et adaptés à la dimension des associations, pouvant aller jusqu'à l'éco-conditionnalité des aides
- Renforcer et favoriser la mutualisation de locaux, matériels, équipements, ainsi que le partage des ressources et d'outils, dans un objectif de sobriété
- Porter une attention particulière aux rythmes de vie aux temps de la cité et des associations (exemples : horaires des réunions, accessibilité des lieux) afin de favoriser les mobilités douces

### La Ville s'engage à

- Reconnaître l'impact et le pouvoir d'agir des associations, comme actrices de la transition écologique (CF : Plan D'Actions Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan Alimentation Durable ; Plan de Déplacement Urbain)
- Outiller et accompagner les associations, dans leurs démarches d'auto-diagnostic, afin de mesurer leurs impacts en matière de transition écologique
- Former et nommer des référent.es de la transition écologique sur les pratiques éco-responsables
- Développer des formations à destination des bénévoles d'associations et rendre accessible certains temps forts organisés en interne à la Ville (Exemple : la fresque du Climat)

## Les associations s'engagent à

- Mettre en place un auto-diagnostic écologique de leurs pratiques (vis-à-vis des mobilités, de la gestion des déchets, du tri, de la production de GES, de l'alimentation durable, etc.)
- Inclure l'écocitoyenneté dans leur projet associatif et/ou dans leur règlement intérieur
- Favoriser la formation des salariées et salariés et/ou bénévoles, à la transition écologique
- Tendre vers davantage d'usages éco-responsables et engager/accompagner les acteurs et actrices de l'association (adhérentes et adhérents, bénévoles, salariées et salariés,...) et le public accueilli aux changements
- Proposer des modes de transports alternatifs, lors de leurs événements afin de limiter les gaz à effet de serre (vélo, covoiturage, train, transports en communs)



# Promouvoir le développement d'une société numérique éthique et responsable

## Les engagements communs

### La Ville et les associations s'engagent ainsi à :

- Assurer la cohérence des actions avec la stratégie du numérique responsable (cf : Pour un Numérique Responsable)
- Maintenir et/ou accompagner une alternative au tout numérique
- Tendre vers un numérique qui soit accessible à toutes et tous, quand cela est demandé ou nécessaire, mais également capacitant et inclusif, afin de réduire les fractures numériques
- Tendre vers un modèle numérique sobre, tant par la limitation des consommations et du stockage des données, que par le prolongement de la durée de vie des appareils
- Intégrer dans les stratégies de numérique responsable, un modèle éthique, qui assure bienveillance, égalité et autonomie de choix
- Favoriser la mise en place de sites Internet peu consommateurs d'énergie
- Encourager et privilégier l'utilisation des logiciels libres ou plus sobres
- Étudier ensemble une politique liée aux données : partage, ouverture, sécurité, et stockage souverain

## La Ville s'engage à

- Mettre en œuvre la stratégie du numérique responsable qui s'inscrit dans une démarche globale portée par la Ville (cf : Pour un Numérique Responsable)
- Favoriser les coopérations et le partage, par un modèle démocratique et collaboratif qui donne la parole aux habitantes et habitants et associe les acteurs du territoire



## Les associations s'engagent à

- > Mettre en place une politique raisonnée d'achats de consommable et de matériel (mutualisation, économie circulaire, partenariats associatifs et ESS), en favorisant la durabilité et la fiabilité
- > Favoriser la réparabilité et le réemploi du matériel électronique
- > Informer et former l'ensemble des acteurs et actrices de l'association (les bénévoles, les salariées et salariés, ...) et le public accueilli en donnant la possibilité d'accéder à des formations sur des logiciels plus sobres énergétiquement et respectueux socialement

# Promouvoir l'expérience associative et valoriser les acquis et compétences bénévoles



## Les engagements communs

### La Ville et les associations s'engagent ainsi à :

- Encourager et développer la formation, afin de favoriser la montée en compétences des bénévoles
- Favoriser l'engagement citoyen, le bénévolat et la participation de chacune et chacun à la vie de la cité, en soutenant la vie associative, comme espace privilégié de l'engagement collectif et individuel
- Favoriser la mise en place de temps forts de la vie associative, ayant pour objet la promotion de l'engagement citoyen et bénévole
- Encourager, accompagner et valoriser les actions de bénévolat portées par les jeunes, dans le cadre des politiques éducative, jeunesse, culturelle et sportive

## La Ville s'engage à

- Soutenir et promouvoir les dispositifs et outils de valorisation du bénévolat
- Promouvoir et développer, avec les acteurs concernés, l'offre de formations à destination des bénévoles associatifs afin de favoriser la montée en compétences de chacune et chacun
- Reconnaître les acquis et compétences bénévoles, au sein de sa politique de ressources humaines (recrutement, formation, parcours professionnels...)
- Promouvoir l'engagement citoyen auprès des Rennaises et des Rennais

## Les associations s'engagent à

- Mettre en place un parcours d'intégration et de valorisation des bénévoles toutes générations confondues
- Accompagner les bénévoles à l'utilisation des outils de validation des compétences (CEP - CPF - badges numériques – passeport bénévole)
- Se saisir des formations comme facteurs d'inclusion et ainsi encourager le développement des compétences des bénévoles et habitantes et habitants, au projet associatif, aux fonctions de coordination
- Valoriser systématiquement et financièrement, dans leurs budgets, les temps bénévoles
- Soutenir l'engagement associatif des habitantes et habitants dans les quartiers et dans la ville

# Favoriser l'innovation sociale et l'expérimentation

## Les engagements communs

### La Ville et les associations s'engagent ainsi à :

- Identifier et mutualiser les ressources disponibles sur le territoire
- Reconnaître le droit à l'expérimentation et à l'erreur
- Encourager les dynamiques inter-associatives en soutenant l'innovation et le développement social
- Participer à la réactualisation et au croisement des données sociales du territoire pour une meilleure connaissance de ce dernier et de son évolution
- Reconnaître l'importance des temps longs dédiés à l'expérimentation associative
- Favoriser l'émergence d'un fonds de soutien à l'expérimentation et à l'innovation sociale, géré par le secteur associatif

## La Ville s'engage à

- Réaffirmer la place des maisons thématiques et équipements de quartier, comme relais d'informations pour les habitantes et habitants et lieux propices aux initiatives des associations et collectifs
- Renforcer le rôle et la présence de la Maison des Associations dans les quartiers afin de favoriser la mise en lien entre associations et l'expérimentation inter-associative
- Favoriser les lieux partagés, les occupations temporaires et la mutualisation ponctuelle afin de renforcer les coopérations, le partage de pratiques
- Reconnaître les nouveaux modèles d'engagements collectifs (collectifs, SIC...)
- Valoriser l'utilité sociale des associations afin de le rendre plus visible, notamment auprès du tissu économique rennais

## Les associations s'engagent à

- Promouvoir la culture de la coopération, le retour d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre acteurs associatifs, afin de favoriser l'innovation sociale
- Favoriser la mutualisation, l'accès à des lieux et du matériel entre associations afin de favoriser l'expérimentation et le partage des ressources
- Être à l'écoute de l'évolution de la société et s'emparer des données sociales du territoire
- Développer une analyse critique de son projet associatif via de l'analyse de pratique



## Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de la charte

La Charte, approuvée en Conseil Municipal le 5 décembre 2022, est le fruit d'un travail commun entre la Ville de Rennes et les associations. Ainsi, Ville et associations s'engagent à la respecter et à la faire vivre.

Son application repose sur son appropriation par chacune des parties prenantes. Elle passe également par la mise en œuvre d'une démarche de suivi des engagements, co-construite par la Ville et les associations. Ainsi, durant le temps fort des États Généraux de la Vie Associative les 2 et 3 décembre 2022, un travail de priorisation des engagements a été effectué afin d'en élaborer les outils de suivi. De plus, ces divers engagements seront suivis par des instances existantes ou devant être mise en place.

La charte des engagements réciproques est amenée à évoluer, en lien avec les enjeux du territoire. Elle s'appuie sur une analyse de la réalisation des différents engagements des associations et de la Ville de Rennes.

## L'Observatoire de la Vie associative, outil de suivi des associations

La Charte des engagements réciproques s'articule avec l'Observatoire de la Vie associative rennaise, outil développé par la Ville et l'association BUG afin de suivre et d'analyser les évolutions du monde associatif.

En 2022, une nouvelle enquête a été réalisée, afin d'établir un état des lieux des associations rennaises, analyser et comprendre les évolutions, les tendances et les perspectives dans différents domaines : gouvernance, bénévolat, emploi, numérique, transition écologique...

**Les représentantes et représentants**  
des associations

**Nathalie APPERE**  
Maire de Rennes

## Plus d'informations

### **Pour informations et/ou commandes de la Charte des engagements Réciproques Ville et Associations :**

- Mail Direction Associations Jeunesse Égalité  
daje@rennesmetropole.fr / 02 23 62 16 90

### **Charte version numérique :**

- La Charte est également disponible sur le site de Rennes Métropole :  
[metropole.rennes.fr/associations](http://metropole.rennes.fr/associations)
- Ainsi que sur le site de la Maison des Associations : [mda-rennes.org](http://mda-rennes.org)







# Ville & Associations

CHARTRE DES ENGAGEMENTS  
RÉCIPROQUES DE RENNES

